




Fiche signalétique

NFPA	SIMD	ÉPI	Symbole de transport						
	<table border="1"><tr><td>Health Hazard</td><td>2*</td></tr><tr><td>Fire Hazard</td><td>4</td></tr><tr><td>Reactivity</td><td>1</td></tr></table>	Health Hazard	2*	Fire Hazard	4	Reactivity	1		
Health Hazard	2*								
Fire Hazard	4								
Reactivity	1								

Date de publication : 27 fév. 2007

Date de révision : 15 mars 2010

Numéro de révision : 2

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit	Scellant de mousse de polyuréthane Gun Foam II Touch 'n Seal® Scellant de mousse de polyurethane professionnel tout usage Touch 'n Foam®
Utilisation recommandée	Isolant
Adresse du fabricant	Convenience Products, division de Clayton Corp. 866 Horan Drive Fenton, MO 63026-2416 USA TÉL. : (636) 349-5333
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Chemtrec 1-800-424-9300 (703) 527-3887 à l'extérieur des É.-U.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

MISE EN GARDE!

Survol en cas d'urgence

Gaz inflammable. Peut provoquer une inflammation instantanée.
Contenu sous pression. Éviter les températures supérieures à 49 °C (120 °F)
Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

Peut produire une réaction allergique cutanée ou respiratoire.

Les vapeurs réduisent l'oxygène disponible pour la respiration. Des concentrations amoindries d'oxygène peuvent entraîner des effets anesthésiants.

Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

En cas de déversement, se tenir contre le vent. Se tenir à l'écart des zones basses.

Apparence : Orange

État physique : Aérosol liquide

Odeur : Odeur légère d'hydrocarbure

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition primaires

Inhalation, contact cutané, contact oculaire.

Toxicité aiguë

Yeux

Irritant pour les yeux. Peut causer des lésions cornéennes temporaires dues à sa nature adhésive.

Peau

L'exposition prolongée peut causer une irritation cutanée modérée avec une rougeur locale. Le contact cutané peut entraîner la sensibilisation cutanée. Le contact cutané répété ou prolongé peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. La matière adhère à la peau et causera une irritation lors du retrait.

Absorption cutanée

Une exposition prolongée n'est pas susceptible de causer l'absorption d'une grande quantité de la matière.

Inhalation

L'exposition excessive peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures. Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiants ou intoxicants; des étourdissements et de la somnolence peuvent être observés. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et inhalant de façon délibérée le contenu de ce produit peut être nocif ou mortel. L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer de l'essoufflement (œdème pulmonaire).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Sensibilisation respiratoire	Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme en cas d'inhalation. Les concentrations de MDI sous les seuils d'exposition peuvent causer des réactions respiratoires allergiques chez les personnes déjà sensibilisées. Les symptômes similaires à l'asthme peuvent comprendre la toux, la gêne respiratoire et une sensation de serrement dans la poitrine.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer des effets additionnels qui sont énumérés sous « Inhalation ». L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, de la nausée, des vomissements et de la diarrhée. Le produit peut durcir dans la trachée gastro-intestinale et former une obstruction. Peut causer des effets cardiaques néfastes, des troubles sanguins, et une acidose métabolique.
Effets chroniques	Des lésions aux tissus dans les voies respiratoires supérieures et dans les poumons ont été observées chez les animaux de laboratoire après des expositions excessives répétées aux aérosols de MDI / MDI polymérique. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et inhalant de façon délibérée le contenu de ce produit peut être nocif ou mortel. L'abus chronique d'hydrocarbures a été associé à des rythmes cardiaques irréguliers et à des arrêts cardiaques potentiels. Le contact répété ou prolongé cause de la sensibilisation, de l'asthme et de l'eczéma.
Anomalies congénitales ou sur la croissance	Chez les animaux de laboratoire, le MDI / MDI polymérique n'a causé aucune anomalie congénitale; d'autres effets sur le fœtus se sont produits uniquement à des concentrations élevées qui étaient toxiques pour la mère.
Conditions médicales aggravées	Allergies. Troubles cutanés. Troubles respiratoires. Système nerveux central. Troubles oculaires préexistants. Troubles rénaux. Troubles du foie.
Interactions avec d'autres agents chimiques	Irritants. Sensibilisants. Époxydes. L'utilisation de boissons alcooliques peut augmenter les effets toxiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	% en poids
Agent ignifugeant	Propriétaire	5-10
Esther polyméthylène polyphénylénique de l'acide isocyanurique	9016-87-9	10-30
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	101-68-8	10-30
Mélange de polyols	Propriétaire	10-30
Isobutane	75-28-5	5-10
Diisocyanate de diphénylméthane	26447-40-5	1-5
Propane	74-98-6	1-5
Éther diméthylque	115-10-6	5-10

4. PREMIERS SOINS

Avis général	En cas d'urgence, contacter le 911 ou un service médical d'urgence. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau. Après le rinçage initial, retirer tout verre de contact et poursuivre le rinçage pendant au moins 15 minutes. Maintenir les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Obtenir des soins médicaux, de préférence par un ophtalmologiste.
Contact cutané	Retirer immédiatement la matière humide de la peau avec de l'huile de maïs ou du dissolvant à ongles contenant de l'acétone. Si les symptômes d'irritation persistent, contacter un médecin. Enlever les vêtements contaminés; les laver avant de les réutiliser. La mousse adhère à la peau; des études ont démontré que le retrait sans tarder après l'exposition est très efficace. Si la mousse durcit sur la peau, appliquer de grandes quantités de gelée de pétrole ou de lanoline, enfiler des gants et attendre 1 heure. Avec un linge propre, frotter vigoureusement la gelée de pétrole et répéter si nécessaire. Ne pas tenter de retirer la mousse sèche avec des solvants.

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gêne respiratoire, administrer de l'oxygène par du personnel qualifié. Contacter un médecin ou transporter la victime vers un établissement médical.
Ingestion	Contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Peut causer une réaction allergique. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'indication contraire par du personnel médical. Boire de grandes quantités d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Notes au médecin	Maintenir une ventilation adéquate et l'oxygénation du patient. Peut causer des symptômes similaires à l'asthme (irritation des bronches). Peut causer une sensibilisation respiratoire ou des symptômes similaires à l'asthme. Les symptômes respiratoires, incluant l'œdème pulmonaire, peuvent être retardés. L'exposition peut augmenter « l'irritabilité myocardique ». Si vous êtes sensible aux diisocyanates, consultez votre médecin en ce qui a trait au travail avec d'autres irritants ou sensibilisants respiratoires. Aucun antidote précis. Le traitement de l'exposition doit viser le contrôle des symptômes et la condition clinique du patient.
Protection des secouristes	S'assurer que le personnel médical est au courant des matières concernées, et qu'il prend les précautions pour se protéger.

5. PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables	Les contenants aérosol peuvent exploser s'ils sont exposés au feu. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses.
Point d'éclair	-104 °C (-155 °F) [basé sur le propulseur].
Moyens d'extinction adéquats	Confiner l'incendie et interdire l'accès non nécessaire. Utiliser un agent d'extinction qui convient au type de l'incendie environnant. Poudre chimique, CO ₂ , eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse régulière. Demeurer contre le vent. Se tenir éloigné des zones basses où les vapeurs de gaz peuvent s'accumuler. Les contenants endommagés doivent être manipulés avec grande prudence et uniquement par des spécialistes.
Données d'explosivité	
Sensibilisation aux chocs mécaniques	Aucune
Sensibilisation aux décharges statiques	Oui

Risques spécifiques découlant du produit chimique

Le propulseur est inflammable et brûlera. Éliminer les sources d'inflammation. Les contenants perforés peuvent être propulsés à distance. Certains produits chimiques autres que les propulseurs peuvent brûler, mais aucun ne s'enflammera spontanément. Le retour de flamme est possible sur de grandes distances. La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et vapeurs irritants. Dans le cas d'un incendie et/ou d'une explosion, ne pas inhaler les vapeurs.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et un ensemble de protection.

NFPA	Risque pour la santé 2	Inflammabilité 4	Stabilité 1	Dangers physiques et chimiques -
SIMD	Risque pour la santé 2*	Inflammabilité 4	Stabilité 1	Précautions personnelles -B

6. PROCÉDÉS EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles	Ne pas toucher à la matière, ni marcher sur celle-ci. Utiliser de l'équipement de sécurité approprié. Évacuer la zone. Tenir le personnel éloigné des zones basses, confinées ou mal ventilées. Demeurer contre le vent. Assurer une ventilation adéquate. Interdire de fumer dans la zone. Seul du personnel formé et adéquatement protégé doit gérer les opérations de nettoyage.
---------------------------------	---

Méthodes de confinement	Si possible, tourner les conteneurs fuyants afin que le gaz s'échappe au lieu du liquide. Permettre à la substance de s'évaporer. Confiner la matière déversée si cela peut être fait sans risque. Absorber avec des matières comme de la sciure, de la terre et de la vermiculite. Transférer dans des contenants ouverts adéquats et étiquetés adéquatement. Ne pas placer dans des contenants fermés hermétiquement. La mousse durcie libère du CO ₂ . Éliminer ce qui reste du déversement avec de grandes quantités d'eau.
Méthodes de nettoyage	Tenter de neutraliser la matière déversée par l'ajout d'une solution de décontamination adéquate : La formule 1 : carbonate de sodium 5 – 10 %; détergent liquide 0,2 – 2 %; eau pour atteindre 100 %; ou, la formule 2 : solution d'ammoniac concentré 3 – 8 %; détergent liquide 0,2 – 2 %; eau pour atteindre 100 %. Si la formule avec ammoniac est utilisée, prévoir une bonne ventilation pour prévenir l'accumulation des vapeurs. Balayer et transférer, à l'aide d'une pelle, dans des contenants adéquats pour l'élimination.
Autres renseignements	Ventiler la zone. La mousse durcie libère du CO ₂ . Ne pas placer la mousse durcie dans un fût scellé.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver rigoureusement après la manutention. Assurer une ventilation adéquate. Prendre les mesures nécessaires pour éviter la décharge électrique statique (laquelle peut causer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir éloigné des flammes nues, surfaces chaudes et sources d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les particules en suspension dans l'air. Contenu sous pression. Ne pas perforer ou incinérer les contenants. Les contenants, même ceux vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler ou effectuer des opérations similaires sur ou près des contenants vides. Ne pas insérer d'aiguille ou tout autre objet pointu dans l'ouverture située sur le dessus du contenant.
Entreposage	Maintenir les contenants hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le produit dans des contenants adéquatement étiquetés. Conserver dans un endroit doté de gicleurs. Tenir hors de la portée des enfants. La température d'entreposage idéale se situe entre 16 et 32 °C (60 et 90 °F). Un entreposage à une température supérieure à 32 °C (90 °F) réduira la durée de stockage. Ne jamais conserver à des températures supérieures à 48,8 °C (120 °F).

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives pour l'exposition

Nom chimique	ACGIH - TLV	OSHA - PEL	NIOSH - IDLH
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	TWA : 0,005 ppm	Plafond : 0,02 ppm Plafond : 0,2 mg/m ³	75 mg/m ³
Isobutane	TWA : 1 000 ppm	S/O	S/O
Propane	TWA : 2 500 ppm Plafond : 1 000 ppm 3 500 mg/m ³	TWA 8 h : 1 000 ppm 1 800,0 mg/m ³	2 100 ppm

NIOSH – IDLH : Danger immédiat pour la vie et la santé

Mesures d'ingénierie	Douches Bains oculaires Systèmes de ventilation
-----------------------------	---

Équipement de protection individuelle

Protection oculaire/faciale	Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.
Protection cutanée et corporelle	Gants étanches. Vêtements de protection légers.

Protection des voies respiratoires

Les concentrations atmosphériques de MDI polymérique doivent être maintenues sous les seuils d'exposition. Si les limites d'exposition sont surpassées ou en cas d'irritation, un appareil de protection respiratoire homologué NIOSH/MSHA doit être porté. Pour les situations où les concentrations atmosphériques excèdent le niveau pour lequel l'appareil respiratoire filtrant est efficace, utiliser un respirateur autonome à pression positive. Une protection respiratoire doit être fournie conformément aux règlements locaux en vigueur.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Orange	Odeur	Odeur légère d'hydrocarbure
Seuil de l'odeur	Aucune donnée disponible	État physique	Aérosol liquide
pH	Aucune donnée disponible		
Point d'éclair	-104 °C (-155 °F) [basé sur le propulseur]	Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Écart/point d'ébullition	-42 °C (-44 °F)
Écart/point de fusion	Aucune donnée disponible	Viscosité	Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucune donnée disponible	Limites d'explosibilité	Aucune donnée disponible
Gravité spécifique	1,05	Solubilité dans l'eau	Incompatible
Solubilité	Compatible	Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée disponible	Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
		VOC	155 g/l / 1,29 lb/gal

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable sous les conditions d'entreposage recommandées
Conditions à éviter	Tenir éloigné des flammes nues, surfaces chaudes, sources d'ignition et des températures supérieures à 48,8 °C (120 °F). L'exposition à des températures élevées peut entraîner la décomposition du produit.
Produits incompatibles	Eau. Alcools. Bases fortes. Agents oxydants forts. Poudre de métal fine.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO ₂), oxydes d'azote (NOx), acide cyanhydrique.
Polymérisation dangereuse	La polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Sensibilisation – Peau

Le contact cutané peut causer une réaction cutanée allergique. Des études chez des animaux ont démontré que le contact cutané avec les isocyanates peut avoir un impact sur la sensibilisation respiratoire.

Sensibilisation – Respiratoire

Peut causer une réaction respiratoire allergique. Les concentrations de MDI sous les seuils d'exposition peuvent causer des réactions respiratoires allergiques chez les personnes déjà sensibilisées. Les symptômes similaires à l'asthme peuvent comprendre la toux, la gêne respiratoire et une sensation de serrement dans la poitrine. À l'occasion, les difficultés respiratoires peuvent représenter un danger pour la vie.

Nom chimique	DL ₅₀ orale	DL ₅₀ cutanée	CL ₅₀ inhalation
Agent ignifugeant	>2 000 mg/kg (rat)	>2 000 mg/kg (rat) 23 700 mg/kg (lapin)	5,22 mg/L (rat) 4 h
Esther polyméthylène polyphénylénique de l'acide isocyanurique	49 g/kg (rat)	9 400 mg/kg (lapin)	490 mg/m ³ (rat) 4 h
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane (MDI)	9 200 mg/kg (rat)	5 000 mg/kg (rat)	
Mélange de polyols	64 mL/kg (rat)	20 mL/kg (lapin)	
Isobutane			658 mg/L (rat) 4 h
Diisocyanate de diphénylméthane		6 200 mg/kg (lapin)	0,369 mg/L (rat) 4 h
Propane		658 mg/kg (rat)	
Éther diméthylrique			308,5 mg/L (rat) 4 h

Toxicité chronique

L'exposition répétée ou prolongée peut causer des lésions au système nerveux central. Des lésions aux tissus des voies respiratoires supérieures et aux poumons ont été observées chez des animaux de laboratoire après des expositions excessives répétées aux aérosols de MDI/MDI polymérique. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et inhalant de façon délibérée le contenu de ce produit peut être nocif ou mortel. L'abus chronique d'hydrocarbure a été associé à des rythmes cardiaques irréguliers et à un arrêt cardiaque potentiel. Le contact répété ou prolongé cause de la sensibilisation, de l'asthme et de l'eczéma.

Cancérogénicité

Il n'y a aucun produit chimique cancérogène connu dans ce produit.

Mutagénicité

Il n'y a aucun produit chimique mutagène connu dans ce produit.

Toxicité sur la reproduction

Ce produit ne contient aucun produit dangereux connu pour la reproduction ou susceptible de l'être.

Effets sur les organes cibles

Contient des composants qui ont été rapportés comme ayant des effets sur les organes suivants chez les animaux : reins, foie, moelle osseuse.

Renseignements sur la perturbation hormonale

Ce produit ne contient aucun perturbateur hormonal connu ou susceptible de l'être.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Destinée chimique

Déplacement et séparation : Dans l'environnement aquatique et terrestre, le MDI polymérique est présumé être limité par sa réaction avec l'eau à la formation prédominante de polyuréées insolubles.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Microtox	Daphnie magna (cladocères)
Agent ignifugeant	CE ₅₀ = 4,6 mg/l 72 h			CL ₅₀ 3,8 à 5,5 mg/l 48 h
Diisocyanate de diphénylméthane	CE ₅₀ = 3 230 mg/l 96 h			CE ₅₀ > 1 000 mg/l 24 h
Éther diméthylrique		CL ₅₀ (poisson rouge) 3 677 mg/l, 96 h		CL ₅₀ 1 852 mg/l, 96 h

Nom chimique	Coefficient de partage n-octanol/eau (exprimé en log pow)
Isobutane	2,88
Propane	2,3
Éther diméthylrique	-0,18

13. MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets Ne doit pas être libéré dans l'environnement. Éliminer conformément aux règlements locaux. Permettre à la mousse de sécher avant l'élimination.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux règlements locaux.

Numéro de déchet de l'EPA des É.-U. D001

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT

Appellation réglementaire Biens de consommation
Classe de danger ORM-D
Description Biens de consommation, ORM-D

TMD

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire Aérosols
Classe de danger 2.1
Description UN1950, Aérosols, 2.1

MEX

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire Aérosols
Classe de danger 2.1
Description UN1950, Aérosols, 2.1

OACI

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire Aérosols
Classe de danger 2.1
Description UN1950, Aérosols

IATA

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire Aérosols, inflammable
Classe de danger 2.1
Code ERG 10L
Description UN1950, aérosols, inflammable, 2.1

IMDG/OMI

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire Aérosols
Classe de danger 2.1
N° EmS F-D, S-U
Description UN1950, aérosols, inflammable, 2.1, QTÉ LTÉE

RID

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire Aérosols
Classe de danger 2
Code de classification 5A
Description UN1950, aérosols, 2, RID
Étiquettes ADR/RID 2

ADR

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire Aérosols
Classe de danger 2
Code de classification 5A
Étiquettes ADR/RID 2

ADN

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire Aérosols
Classe de danger 2

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Code de classification	5A
Dispositions particulières	63, 190, 191, 277, 913
Description	UN1950, aérosols, 2
Étiquettes de danger	2
Quantité limitée	Consulter SP277

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA	Conforme
LIS	Conforme
EINECS/ELINCS	Conforme
ENCS	Conforme
CHINE	Conforme
KECL	Conforme
PICCS	Conforme
AICS	Conforme

Règlements fédéraux des É.-U.

OSHA Norme de communication des dangers Ce produit contient une « matière chimique dangereuse » tel que défini par la norme de communication des dangers de l'OSHA, 29CFR 1910.1200.

SARA 313

Section 313 du Title III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA) des États-Unis. Ce produit contient un ou des produits chimiques qui sont sujets aux exigences de divulgation de la Act and Title 40 du Code of Federal Regulations, Part 372 des États-Unis.

Nom chimique	N° CAS	% en poids	SARA 313 – Valeurs seuil
Esther polyméthylènepolyphénylénique de l'acide isocyanurique	9016-87-9	10-30	1,0
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane	101-68-8	10-30	1,0
Diisocyanate de diphénylméthane	26447-40-5	1-5	1,0

SARA 311/312 – Catégories de danger

Danger immédiat (aigu) pour la santé	Oui
Danger retardé (chronique) pour la santé	Oui
Danger d'incendie	Oui
Danger de libération soudaine de pression	Oui
Danger de réaction	Non

Clean Water Act

Ce produit ne contient aucune substance réglementée à titre de polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) des États-Unis.

CERCLA

Cette matière, tel que fournie, contient une ou plusieurs substances réglementées à titre de substances dangereuses en vertu de la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) des États-Unis.

Nom chimique	Substances dangereuses – quantité à déclarer	Substances extrêmement dangereuses – quantité à déclarer
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane (MDI)	5 000 lb	

Règlements des États-Unis

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient pas de substances reconnues par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres effets néfastes sur la reproduction, à des concentrations qui exigeraient une mise en garde en vertu de la loi.

Règlements sur les exigences de communication des États-Unis (Right-to-Know Act)

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Éther diméthylque	X	X	X		X
Propane	X	X	X		X
Isobutane	X	X	X		
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane (MDI)	X	X	X	X	X

Règlements internationaux

Mexique - limites

Risque sérieux, classe 3

Les valeurs limites d'exposition pour le 101-68-8 sont inscrites sous deux synonymes :

Diphénylméthane isocyanate – 0,02 ppm TWA; 0,2 mg/m³ TWA

Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane – 0,005 ppm TWA; 0,051 mg/m³ TWA

Nom chimique	État cancérogène	Limites d'exposition
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane (MDI)		Mexique : TWA= 0,2 mg/m ³ Mexique : TWA= 0,02 ppm
Diisocyanate de diphénylméthane		Mexique : TWA= 0,005 ppm Mexique : TWA= 0,051 mg/m ³

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.

Classe de danger SIMDUT

A Gaz comprimés

B5 Aérosol inflammable

D2B Matières toxiques



Nom chimique	INRP
Diisocyanate de 4,4'-diphénylméthane (MDI)	X

Légende

INRP – Inventaire national des rejets des polluants

SIMDUT – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

TSCA – Toxic Substances Control Act

LIS – Liste intérieure des substances

EINECS – European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ENCS – Existing and New Chemical Substances, Japon

KECL – Korean Existing Chemical List

PICCS – Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances

AICS – Australian Inventory of Chemical Substances

TMD – Transport des matières dangereuses

OACI – Organisation de l'aviation civile internationale

IATA – Association du transport aérien international

IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date d'émission	27 février 2007
Date de révision	15 mars 2010
Note de révision	Fiche révisée par le service de SSE de Clayton Corporation.

Limites de responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts au meilleur de notre connaissance, et sont basés sur les données et les croyances en vigueur au moment de cette publication. Les renseignements fournis ont uniquement pour but de servir de guide pour une manutention, une utilisation, un traitement, un entreposage, un transport, une élimination et une libération sécuritaires, et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une prescription de qualité. Les renseignements concernent uniquement et précisément cette matière et peuvent être invalides pour cette même matière utilisée en combinaison avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, à moins d'être précisés autrement dans le texte.

Fin de la fiche signalétique